



**DELIBERATION**

*N° CP\_2018\_11\_003*

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 6 NOVEMBRE 2018**

**Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS**

---

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme/Direction culture-sport-vie associative/Mission jeunesse-vie associative

---

**OBJET : Financement des sorties scolaires avec ou sans nuitées  
(Ecoles maternelles et primaires)**

---

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration : Mme LHOMME-LEOMENT, Mme PLAZZI.

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ARCHER, excusé, a donné délégation de vote à Mme GENTIL ; Mme BRIQUET, excusée, a donné délégation de vote à M. BOULESTEIX ; Mme YILDIRIM, excusée, a donné délégation de vote à M. LAFAYE.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

Dans le cadre de son intervention en faveur de la réussite éducative, le Conseil départemental participe au financement des sorties scolaires avec nuitées ou sans nuitée des écoles primaires et maternelles.

Les demandes sont examinées en cours d'année au fur et à mesure de leur arrivée et en fonction d'un certain nombre de critères arrêtés par l'Assemblée départementale.

### **INCIDENCES BUDGETAIRES**

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				3 094,80 €
Recettes				

## **RAPPORT**

L'Assemblée départementale a mis en place un dispositif d'aides aux sorties scolaires avec ou sans nuitées des écoles maternelles et primaires.

### **Sorties scolaires sans nuitée**

- prise en charge à 100 % des frais de transport sur les sites départementaux suivants :

- Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane,
- Musée départemental de Rochechouart,
- Station touristique de Saint-Pardoux,
- Archives départementales,
- Châluçet-Ligoure,
- Forêt départementale des Vaseix,
- Hôtel du Département à Limoges ;

- les déplacements des écoles à la piscine de Saint-Pardoux font l'objet d'une aide aux transports qui sont pris en charge sur présentation d'un justificatif des kilomètres effectués, à partir du 31<sup>ème</sup> km aller-retour.

### **Sorties scolaires avec nuitées**

- participation départementale à hauteur de 1,52 €/enfant/jour et 0,23 €/km, pour les séjours d'une durée minimale de 3 jours dont 2 nuitées au Centre Adrien Roche à Meschers ;

- prise en charge à 100 % des frais de transport pour les séjours de classes au lac de Saint-Pardoux et participation à hauteur de 20 % des coûts d'hébergement et d'activités liés au séjour.

Depuis le début de l'année, 32 615,64 € ont été accordés.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les dossiers présentés par des écoles du département, récapitulés dans le tableau joint en annexe.

En cas d'avis favorable de votre part, les crédits nécessaires, soit **3 094,80 €**, seront prélevés au chapitre 932 article 9328 du budget départemental.

Après examen de ce rapport, je vous propose d'adopter une délibération dans les termes du projet présenté ci-après.

## **DECISION**

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 25 mars 2010 fixant les nouvelles conditions d'éligibilité au dispositif sorties scolaires ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 12 février 2016 arrêtant la nouvelle liste des sites départementaux éligibles au dispositif des sorties scolaires ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 30 juin 2017 fixant de nouvelles modalités relatives aux sorties scolaires avec nuitée (s) sur le site de Saint-Pardoux ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

#### DECIDE

de donner son accord au versement des subventions aux sorties scolaires avec ou sans nuitées, conformément au tableau figurant en annexe, pour un montant total de **3 094,80 €**.

22 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER (délégation de vote à Mme GENTIL), Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET (délégation de vote à M. BOULESTEIX), M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM (délégation de vote à M. LAFAYE).

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

2 absent(s) / excusé(s) sans procuration : Mme LHOMME-LEOMENT, Mme PLAZZI.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme  
Transmis au représentant de l'Etat  
le 6 novembre 2018  
Affiché le 6 novembre 2018  
Publié au RAA du Département le 15 novembre 2018